

# **REGLEMENT GENERAL**

**1 - L' EQUIGIRONDE** est avant tout basé sur l'autonomie et la responsabilité des cavaliers, auxquels les organisateurs laisseront la plus grande initiative.

Pour respecter l'esprit de la manifestation, mais sans que ce soit une condition exigée, chacun devra préalablement parcourir une trentaine de kilomètres à cheval ou en attelage, les sentiers de randonnées de Gironde et des départements voisins étant à la disposition de tous.

Il appartient à chacun de bien préparer son trajet, de mesurer ses efforts en fonction des capacités du cheval et de respecter les dispositions propres à l'organisation.

**2 - DEPARTS** : Les dates et lieux de départ sont laissés à l'initiative de chacun. Ils devront être précisés dans l'engagement.

**3 - ACCUEIL** : Les cavaliers s'y présenteront en tenue de route. Régularisation des formalités administratives : présentation du livret signalétique comportant le N° SIRE et le n° du transpondeur du cheval. Ils recevront ensuite leur emplacement au le bivouac.

**4 - HEBERGEMENT ET RESPONSABILITE** : Les chevaux et matériels demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers qui assureront l'entretien et la surveillance du campement. Les participants régleront leurs forfaits dès leur inscription. Si hébergement hors site, ils devront traiter directement avec les hôteliers.

**5 - MESURES SANITAIRES** : Les chevaux devront obligatoirement être (sous peine d'exclusion) : Identifiés, munis d'un transpondeur et vaccinés contre la grippe équine.

**6 - ASSURANCES** : Tous les cavaliers et meneurs devront être assurés pour leur responsabilité civile, ainsi que les risques d'incendie de bâtiment, incendie de forêt et dégâts aux cultures.

Une attestation d'assurance RCPE (responsabilité civile propriétaire d'équidé) sera également demandée à l'inscription. Nous vous conseillons le contrat supplémentaire individuel d'assurance pour des garanties supérieures.

Les organisateurs sont assurés auprès du Cabinet PEZANT RC N° 54921944 et RC N°AA853956

**7 - LICENCE FEDERALE OU SIMILAIRE** : Les cavaliers et les meneurs devront être porteurs de la Licence Fédérale ou d'une assurance équivalente en cours de validité.

**8 - SECURITE - COMPORTEMENT** : A tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités de la manifestation à un individu ou à une équipe qui représenterait un danger objectif, porterait atteinte à la sécurité ou à la renommée de la manifestation. Les chevaux sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire ou de la personne mandatée par lui.

Rappel : Aucune assurance ne couvre les dommages en cas de cheval qui botte : c'est une acceptation de risque.

**9 - ENGAGEMENTS** : Les engagements devront être adressés au secrétariat de l'organisation avant la date limite précisée sur le bulletin d'inscription. En cas de désistement ou de non respect de présentation des documents vétérinaires en règle, les engagements ne seront pas remboursés.

**10 - ANNULATION** : En cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagements seront remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages intérêts.

**Le fait de participer à l'EQUIGIRONDE implique l'acceptation du présent règlement. Toutes difficultés d'application seront tranchées en dernier ressort par le bureau de l'organisation.**

Un carnet de randonnée sera distribué par l'organisateur à réception de l'engagement.

# PROGRAMME

## VENDREDI 28 Août 2015:

15h00 : Accueil des Cavaliers

21h00 : Balade nocturne (lampe frontale et gilet fluo obligatoires)

22h00 : Dîner convivial

## SAMEDI 29 Août 2015:

10h30 : Randonnée avec pique nique

### **Les activités qui suivent seront ouvertes au public**

16h00 : Animations.

16h30 à 18h00 : Baptême à poney – Balade en calèche.

20h00 : Repas (réservation obligatoire avant le 24 Août pour le public)

## DIMANCHE 30 Août 2015:

9h30 : Défilé à cheval costumé, thème « Les légumes du potager ».

12h00 : Remise des trophées.

13h00 : Déjeuner de clôture

## TARIF

### Pour les cavaliers et accompagnateurs

Engagement envoyé (cachet de la poste) jusqu'au 17 Août 2015

### Prix TTC par personne :

#### FORFAIT :

Cavalier ou Meneur (18 ans et plus) (1) : 70,00€ Licencié FFE réduction de 5€

Cavalier Junior (moins de 18 ans) (1) : 65,00 € Licencié FFE réduction de 5€

Suiveur (2) : 64,00 € Licencié FFE réduction de 5€

Repas Accompagnateur du vendredi soir : 15,00 €

Repas festif du samedi soir 20,00 €

Repas festif du samedi soir 15,00 € (Cavaliers licenciés FFE invités)

Repas du dimanche midi : 20,00 €

(1) Forfait Cavalier et meneur comprenant :

1 bivouac + 1 repas le vendredi soir + 2 repas le samedi + 1 repas le dimanche midi  
+ 2 petits déjeuners + foin + Paddock.

(2) Forfait Suiveur comprenant :

1 bivouac + 1 repas le vendredi soir + 2 repas le samedi + 1 repas le dimanche midi  
+ 2 petits déjeuners.